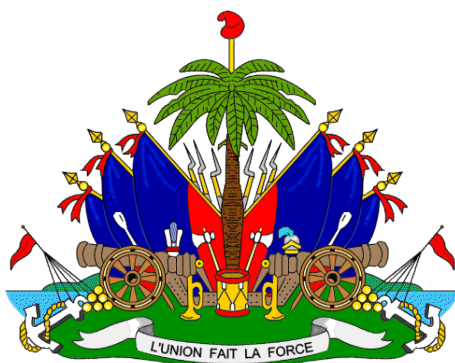




I - Termes de référence

Séminaire sur la promotion de l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Pétion-Ville, Hôtel Kinam, 22 et 23 mars 2018.

1) Contexte du Séminaire

Par lettre conjointe du Bureau des Nations Unies pour les Affaires de désarmement et de l'Union Européenne datée du 16 décembre 2016, les Etats signataires de la Convention sur les armes bactériologiques ont été invités à organiser des activités d'universalisation de ladite Convention pour les années 2017 et 2018.

Au cours des mois de février et juillet 2017, une délégation de l'Action Mondiale des Parlementaires (de son sigle anglais PGA) a séjourné en Haïti pour sensibiliser les membres du pouvoir législatif sur la nécessité de ratifier cette Convention.

Haïti a signé la Convention le 10 avril 1972. Le processus de sa ratification a été lancé au niveau du Sénat de la République et de la Chambre des Députés.

La mise en œuvre de la Convention est une affaire d'intérêt pour Haïti qui fait face à un certain nombre de problèmes qui affectent notamment :

- La santé de la population, du fait de l'introduction de la bactérie du choléra par les casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH),
- La production nationale, par le biais de l'introduction des fourmis folles, ayant pour nom scientifique *Paratrechina longicornis* Latreille, qui, en 2009, ont

- détruit les animaux d'élevage du pays (porcins, bovins, caprins, ovins, volailles et autres),
- Et aussi la flore, du fait que les paysans se plaignent que les citrus et les cocotiers sont en voie de disparition.

2) Institutions concernées par la Convention

Sans être exhaustifs, ces problèmes identifiés pourraient être considérés comme des cas concrets d'utilisation d'armes bactériologiques en Haïti. En attendant qu'une étude établisse la situation d'Haïti en rapport à ces menaces réelles et potentielles, les acteurs de la fonction publique engagés dans ce Séminaire ont parvenu aux conclusions suivantes :

- a) Les armes bactériologiques ou à toxines constituent un problème de sécurité nationale et internationale qui interpelle le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications, l'Autorité portuaire Nationale, l'Autorité Aéroportuaire Nationale, l'Administration Générale des Douanes, le Service Maritime et de Navigation d'Haïti et les Gardes Côtes d'Haïti, l'Office Nationale de l'Aviation Civile ;
- b) Elles constituent aussi un problème de santé publique qui interpelle le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, la Direction Nationale de l'Eau Potable et d'Assainissement, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle ;
- c) Enfin, c'est un problème juridique qui interpelle le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, la Police Nationale d'Haïti ;
- d) Tous les acteurs de l'Etat de leur relation multiple.

3) Résultats attendus :

Le séminaire vise à sensibiliser les acteurs nationaux sur la nécessité de ratifier la Convention et de mettre en place les structures institutionnelles nécessaires à sa mise en œuvre. Comme résultat, le séminaire vise à avoir :

- Des fonctionnaires publics sensibilisés sur les menaces des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction,
- Une répartition des tâches dans la mise en œuvre de la Convention, à travers la mise en place d'une structure institutionnelles et interinstitutionnelle,

4) Modalités d'exécution

Les rencontres de travail ou visites d'institutions directement concernées par la Convention se feront les 20 et 21 mars 2018.

Les interventions des experts nationaux et internationaux se feront les 22 et 23 mars 2018.

Il est prévu aussi de former trois (3) groupes de travail dans la perspective d'avoir des propositions concrètes sur les mécanismes de contrôle terrestre, maritime et aérien, les mesures législatives (Loi nationale de mise en œuvre de la Convention), l'éducation et la sensibilisation et les mécanismes interinstitutionnels.

Les participants sont des officiels du Gouvernement et fonctionnaires des institutions suivantes :

- Ministère des Affaires Etrangères (MAE),
- Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP),
- Le laboratoire National,
- Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP),
- Administration Générale des Douanes (AGD),
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF),
- Office National de l'Aviation Civile (OFNAC),
- Ministère de l'Environnement (MDE),
- Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI),
- Police Nationale d'Haïti (PNH),
- Autorité Portuaire Nationale (APN),
- Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN),
- Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH),
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR),
- Laboratoire Tamarinier,
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales,
- Ministère de la Défense Nationale,
- Direction Nationale de l'eau Potable et d'assainissement,
- Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications,
- Chambre des Députés,
- Sénat de la République d'Haïti.

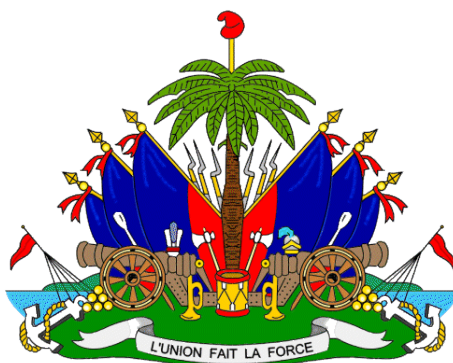
5) Intervenant

Le séminaire se tiendra en français et anglais. Les intervenants haïtiens sont des fonctionnaires publics ou des représentants des institutions privées et les intervenants étrangers sont des fonctionnaires internationaux.

6) Financement

Les frais de séjour des étrangers ainsi que les frais d'interprétation simultanée sont à la charge du Bureau.

Le Gouvernement et le Bureau partageront les autres frais découlant de l'organisation du séminaire.



II - Programme du séminaire sur la promotion de l'universalisation de la Convention sur les armes bactériologiques

Jeudi 22 mars 2018

- | | |
|---------------|---|
| 8 :00 – 8 :15 | Enregistrement des participants, |
| 8 :20 – 8 :50 | Propos de bienvenue du Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur Antonio RODRIGUE, |
| | Propos du Chef de la Délégation de l'Union Européenne, Monsieur Vincent DEGERT, |
| | Propos du représentant du Bureau des Affaires du Désarmement des Nations Unies, Monsieur Daniel FEAKES, |
| 8 :50 – 9 :00 | Consignes aux participants par un représentant de la PNH (climat, sécurité, monnaie, restaurants etc.) |
| 9 :00 – 9 :15 | Pause-café |
| 9 :20-10 : 50 | |
- I) Législation, menaces bactériologiques institutions internationales (durée : 1 hre30)
- 1) Introduction à la Convention sur les armes bactériologiques, Daniel FEAKES, UNODA,

- ## II) Etude de cas (Haïti)

12 :00-13 :00 Lunch

1) Les polluants organiques persistants, Dr Evans LOUIS, MdE

- 15 :00-15 :15** **Pause-café**

- 16 :15-16 :30** **Conclusion**

8 :00–8 :20 Inscription des participants

8 :20-8 :30 **Résumé de la première journée**

I) Institutions internationales, et risques bactériologiques (2heures)

- 1) Après la ratification, les retombées, Daniel FEAKES, UNODA,
- 2) Après la ratification, les obligations, Daniel FEAKES, UNODA,
- 3) La résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU, O'Neil Hamilton, CARICOM

10 :45-11 :00

Pause-café

II) Groupe de travail (1heure)

- 1) Groupe I:
APN, AGD, AAN, PNH, MTPTC, MICT, OFNAC, MDN,
GARDES COTE D'HAITI, MAE, UNODA
- 2) Groupe II :
MARNDR, MCI, MSPP, MAE, DINEPA, MDE, UNODA
- 3) Groupe III:
MJSP, PNH, PGA, MENFP, MDN

12 :00-13 :00

Lunch

13 : 00-14 :30

Restitution des travaux des Groupes

Groupe I,
Groupe II,
Groupe III.

14 :30-15 :00

Discussions sur les résultats des travaux de Groupes

15 :00-15 :30

Synthèse des recommandations

15 :30-16 :00

**Discours de clôture par un Représentant du
Bureau et le Ministre des Affaires Étrangères,
Son Excellence Monsieur Antonio
RODRIGUE**

Fin du séminaire

**III - Programme des rencontres bilatérales en marge du Séminaire sur la
promotion de l'universalisation de la Convention sur les armes
bactériologiques**

Mercredi 21 Mars 2018

10 :00-11 :00

**Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence
Monsieur Antonio RODRIGUE (Bureau du Ministre,
MAE),**

11 :00-12 :00

**Rencontre avec le Ministre de la Défense Nationale,
Monsieur Herve DENIS**

12 :00-13 :00

**Sénat de la République et Chambre des députés
(Parlement)**

16:00-18:00

**MSPP, MICT, MARNDR, MJSP, MDE, APN, AGD
(Salle de Conférence du Ministère des Affaires
Etrangères)**